



TMO

Travailleurs municipaux
de l'Ontario



TROUSSE D'OUTILS DU LOBBYING

Batir des liens solides pour l'avenir

CUPE  **SCFP**
Ontario

Documents utiles

- > Consultez d'abord votre convention collective. Votre convention peut fixer certaines conditions relatives à la manière dont vous communiquez avec votre employeur. Dans certains cas, la communication avec l'employeur est soumise à des restrictions. C'est là que les alliés ou le syndicat au sens large peuvent vous aider; ils peuvent agir en tant que mandataires pour transmettre le message que vous souhaitez faire passer.
- > Il existe des règlements municipaux essentiels ou des règles de réunion que vous devez connaître. Par exemple, chaque conseil municipal doit disposer d'un règlement de procédure qui détaille toutes les procédures auxquelles le conseil doit se conformer. Une connaissance approfondie de la procédure du conseil peut être utilisée comme une arme pour s'assurer que votre voix est entendue.
- > Site web du conseil municipal - où se trouve l'ordre du jour, quand l'ordre du jour est téléchargé, le calendrier des réunions, comment s'inscrire sur la liste des suppléants, les règles à suivre pour assister à une réunion du conseil en tant qu'observateur ou orateur (je pense que certains conseils vous autorisent à apporter des pancartes, d'autres non).

LE LOBBYING

Liste de contrôle : pourquoi le lobbying?

- ☐ Les conseillers prennent des décisions politiques qui ont un impact sur le travail que nous effectuons et sur la qualité de notre travail.
- ☐ Apprendre à connaître les conseillers et savoir lesquels nous soutiennent.
- ☐ Apprendre à connaître les conseillers et les enjeux qui les intéressent.
- ☐ Convaincre davantage de conseillers de nous soutenir.
- ☐ Informer et former les élus municipaux sur notre section locale, nos dirigeants et le travail que nous accomplissons.
- ☐ S'assurer que les services publics sont fournis par des employés municipaux - nos membres syndiqués.
- ☐ Créer un climat dans lequel nous pouvons négocier des conventions collectives qui incluent la protection du travail de l'unité de négociation.
- ☐ Participer efficacement aux élections municipales.
- ☐ Pour toutes ces raisons, votre section syndicale devrait sérieusement envisager d'apprendre à faire du lobbying auprès de vos responsables politiques. consider learning to lobby your politicians.

Quand faut-il faire du lobbying?

Régulièrement et de manière cohérente – pour entretenir les relations avec les conseillers.

- > Lorsqu'une menace pèse sur le travail de la section locale :
 - suivre les ordres du jour du conseil et des comités
 - parler aux conseillers
- > Lorsque vous entendez parler d'une menace de la part de la direction.
- > Lorsque vous disposez des faits.
- > Obtenez une aide à la recherche auprès du SCFP et parlez à votre représentant du SCFP National.
- > Préparez des présentations écrites pour vos activités de lobbying.
- > Parlez d'abord à des conseillers amicaux pour connaître leur point de vue sur la question et en savoir plus sur l'opposition.
- > Parler aux autres conseillers, comprendre les points de vue opposés et être capable de répondre de manière appropriée aux opinions divergentes.
- > Lorsque vous avez besoin de plus de conseillers pour voter comme vous.
- > Pour s'assurer d'avoir plus de votes que nécessaire.

Comment démarrer vos activités de lobbying

Commencez à développer vos compétences en matière de lobbying en organisant des réunions d'introduction avec chaque conseiller et maire afin de mieux les connaître.

- > Dressez une liste des conseillers et essayez de dresser un bref profil de chacun d'entre eux.
- > Quelle circonscription représentent-ils?
- > Sont-ils nouvellement élus ou ont-ils été réélus dans leurs fonctions?
- > Quels sont leurs antécédents, leurs activités professionnelles, leurs activités communautaires et leur affiliation politique?
- > S'ils sont réélus, comment ont-ils voté sur des questions importantes dans le passé?
- > Comment les médias les considèrent-ils, comme progressistes (gauche?), conservateurs (droite?) ou entre les deux (ce que l'on appelle parfois le milieu pâteux)?
- > S'ils ont des assistants de circonscription, renseignez-vous également à leur sujet.
- > Informations de contact. Comment les contacter?
- > Qui a fait des dons pour leur campagne?

Vos représentants du personnel du SCFP peuvent être utiles à cet égard. Il se peut qu'ils connaissent déjà les politiciens et le personnel locaux. Ils peuvent également faciliter l'accès à d'autres membres du personnel du SCFP dans les domaines juridiques, de la santé et de la sécurité, de la recherche et de la communication. Si l'on dispose de suffisamment de temps, il est possible d'effectuer des recherches et de produire des documents sur la question. Ces outils sont très importants pour préparer le terrain de vos arguments.

APPRENDRE À VOUS CONNAÎTRE

Liste de contrôle pour les réunions

- ☐ Faites vos devoirs - renseignez-vous sur les antécédents de chaque conseiller, qu'il soit nouvellement élu ou réélu.
- ☐ Envoyez une lettre de félicitations à chaque conseiller municipal/maire.
- ☐ Créez un portfolio décrivant votre section locale et le travail de vos membres.
- ☐ Invitez votre conseiller municipal ou votre maire à vous rencontrer.
- ☐ Créez une équipe de lobbyistes - attribuez les rôles pour la réunion.
- ☐ Établissez un ordre du jour pour votre réunion.
- ☐ Établissez des faits exacts sur chaque question à débattre - faites des recherches si nécessaire.
- ☐ Faites un débriefing après la réunion - déterminez les suites à donner.
- ☐ Identifiez les partenaires communautaires qui ont une position similaire à celle de votre section locale sur les postes clés et demandez-leur également d'assurer le suivi.
- ☐ Cherchez de nouvelles façons d'assurer le suivi et de poursuivre le dialogue avec vos conseillers/maires.
- ☐ Après la réunion, envoyez une lettre de suivi pour les remercier de leur temps et répéter tout engagement de suivi pris par le syndicat ou le politicien.
- ☐ Examinez vos notes et décidez des actions de suivi à entreprendre.
- ☐ Partagez les informations issues de la réunion avec les dirigeants de votre section locale et avec vos alliés.
- ☐ Suivez les résultats de chacune de vos réunions et comptez les votes.
- ☐ Déterminez quelles seront les prochaines étapes.

ÊTRE PRÊT À RELEVER DES DÉFIS

Anticipez les questions qui pourraient être posées, en particulier par ceux qui s'opposent à votre position.

Il se peut que l'on vous pose des questions auxquelles vous ne pouvez pas répondre sur-le-champ. Dites-leur que vous leur donnerez la réponse. Cela vous donne l'occasion d'avoir un autre entretien en face à face ou une communication écrite sur la question. Ne perdez pas un temps précieux à faire pression sur des politiciens qui ne se laisseront pas influencer.

D'autres moyens de connaître vos conseillers municipaux :

> Événement social

Organisez une rencontre sociale pour les nouveaux conseillers, l'ensemble du conseil ou toute autre personne de votre choix.

Servir de la nourriture et des rafraîchissements. Il est toujours important de planifier cet événement de manière à ce que tous ceux qui ont besoin de se rencontrer le fassent et que les questions dont le syndicat veut parler soient soulevées. Qui accueillera les politiciens? Qui soulèvera certaines questions auprès de quels politiciens? Vous devrez encore faire vos devoirs. Quelles sont les questions qui leur tiennent à cœur et comment le syndicat y répondra-t-il?

> Assemblée publique

Organisez une assemblée publique, un colloque ou un forum pour fournir des informations sur les questions importantes pour la section locale. Faites venir un expert pour parler de l'impact de la privatisation, des partenariats public-privé ou de la santé et de la sécurité, et invitez les responsables politiques locaux à y assister. Cet événement pourrait également être organisé avec certains des alliés communautaires avec lesquels vous avez commencé à travailler.

> Événements communautaires

Si votre section locale commandite un pique-nique, travaille dans une banque alimentaire pendant une journée ou collecte des médicaments pour les envoyer dans une autre partie du monde, invitez les conseillers à faire partie. Certaines sections locales du SCFP offrent d'excellents exemples de ces programmes, en organisant des soirées cinéma, des journées de l'environnement et bien d'autres choses encore, afin d'impliquer les conseillers et les résidents qui bénéficient des services.

SURVEILLANCE DU CONSEIL

Afin d'obtenir des informations le plus tôt possible - avant que le conseil ne prenne des décisions sur des questions qui nous concernent - chargez quelqu'un de consulter les ordres du jour du conseil municipal et des comités dès qu'ils sont accessibles au public.

Obtenir l'ordre du jour du conseil et des comités

- > Demandez au greffier d'envoyer les ordres du jour par courriel, par télécopieuse ou par la poste à certains membres clés de la section locale du SCFP dès qu'ils sont rendus publics.
- > Consultez le site web de la ville pour voir les ordres du jour dès qu'ils sont publics - ils seront affichés à une heure régulière, par exemple le vendredi à midi pour une réunion du lundi soir. Vous pouvez également vous abonner aux mises à jour par courrier électronique.
- > Négociez une clause dans votre convention qui exige que la ville mette les ordres du jour à votre disposition dès qu'ils sont publics.

Renseignez-vous sur les politiques d'achat de la municipalité auprès du greffier municipal ou d'un autre fonctionnaire municipal.

- > Quelles sont les politiques des municipalités concernant les contrats qui doivent faire l'objet d'un appel d'offres public?
- > Quelles sont les « appels d'offre » (RFP), les « demandes de compétences » (RFQ), les « demandes de manifestation d'intérêt » (REOI) ou tout autre outil de procurement et quelles sont les offres qui doivent être approuvées par le conseil ou un comité avant d'être soumises aux appels d'offre?
- > Quels sont les appels d'offre ou les contrats qui peuvent être approuvés par les administrateurs sans passer par le conseil?
- > Surveillez l'ordre du jour des comités du conseil pour voir si les directeurs obtiennent l'autorisation de sous-traiter des travaux municipaux. Vérifiez auprès de vos membres s'il s'agit de nouveaux travaux ou de travaux qui ont été sous-traités par le passé.

Suivre les contrats qui font l'objet d'un appel d'offres de la part de la ville et les contrats qui sont approuvés.

PARTICIPATION AUX RÉUNIONS DU CONSEIL ET DES COMITÉS

Assister à toutes les réunions du conseil et des comités est généralement trop lourd pour une seule personne. Créez une « équipe du conseil » pour partager le travail et l'information. Il est judicieux d'affecter une personne à chaque comité.

Une délégation ou une députation au conseil

Une délégation ou une députation est une présentation formelle faite au conseil municipal ou à un comité du conseil. La présentation peut également être faite auprès d'un groupe consultatif ou parfois aux directeurs d'une agence, d'un conseil ou d'une commission municipale.

Députations

- > Les délégations ou députations portent sur des questions, des recommandations et des décisions inscrites à l'ordre du jour d'une réunion du conseil ou d'un comité.
- > Lorsque le conseil municipal examine un point qui affectera les services publics dans votre communauté et les membres du SFCP, la section locale de votre syndicat peut faire une délégation ou une députation pour présenter le point de vue du syndicat et toute proposition alternative que vous avez au conseil.
- > Si votre section locale a plus d'un point important à présenter au comité ou au conseil, envisagez de demander à plusieurs personnes de faire une présentation.
- > Le greffier ou le bureau du greffier nomme les députés au conseil ou aux comités du conseil.

Appelez ou envoyez un courriel au bureau du greffier ou consultez le site web de la municipalité pour obtenir des informations détaillées sur la procédure à suivre pour obtenir une députation.

Organiser la députation

- > Avant de procéder à une députation, il est préférable de parler au maire et/ou à plusieurs conseillers susceptibles de soutenir la position de votre section locale. Informez-les du point de vue de votre section locale. Demandez-leur de vous aider dans le processus de dépôt d'une demande. Demandez-leur de coopérer en présentant une motion au comité ou au conseil pour soutenir votre recommandation.
- > Une fois que vous avez fixé la date de votre présentation, informez immédiatement les membres de votre syndicat et vos alliés de la communauté pour les inciter à assister à la réunion. Il est très important que les membres de votre section locale assistent à la réunion.
- > Mobilisez le plus grand nombre de personnes possible pour remplir la salle du conseil lors de votre députation afin de créer une manifestation de soutien aussi importante que possible.
- > Prenez des exemplaires supplémentaires de la députation ou des brochures à distribuer lors de la réunion. Rédiger et présenter la délégation ou la députation.

Nº 1

Certains votes du conseil sont des votes enregistrés. Cela signifie que le procès-verbal officiel de la réunion indiquera quels conseillers ont voté dans quel sens.

Pour être sûr de le savoir, il suffit de demander à l'un de nos conseillers amis de demander un vote enregistré. Si un conseiller le demande, le vote doit être enregistré.

Nº 2

L'autre moyen est d'observer le vote soi-même. Il est préférable que deux ou trois membres du SCFP observent le vote afin d'être sûrs que tout le monde a voté.

**Lors de la réunion,
notez le vote des
conseillers.**

**Il y a deux façons de
savoir comment chaque
conseiller a voté.**

CONSEILS POUR VOTRE PRÉSENTATION :

Introduction

- > Remerciez le maire ou le président et les membres du comité de vous avoir donné l'occasion de vous exprimer.
- > Présentez-vous.
- > Expliquez qui le syndicat représente. Vous pouvez faire référence aux autres membres du syndicat présents dans la salle (« Les 10 membres du bureau des services sociaux sont avec nous aujourd'hui. »)
- > Expliquez pourquoi vous faites cette présentation. Pourquoi le syndicat se préoccupe-t-il de cette question?
- > Résumez le point de vue du syndicat et présentez votre « demande ». Que voulez-vous que le conseil ou le comité fasse?

Votre argument

- > Expliquez votre point de vue. Présentez d'abord vos arguments les plus forts.
- > Présentez les faits et les chiffres qui étayent vos arguments. Avez-vous besoin que les conseillers consultent des diapositives PowerPoint ou un document afin qu'ils puissent suivre les chiffres que vous présentez?
- > Expliquez pourquoi tout le monde sera mieux loti s'il adopte le point de vue du syndicat; expliquez en particulier pourquoi ce sera mieux pour les habitants de la municipalité et pourquoi ce sera avantageux pour les conseillers.
- > Présenter des exemples d'autres municipalités où l'approche préconisée par le syndicat fonctionne bien.
- > Expliquez pourquoi la position du syndicat est meilleure que les autres arguments.
- > Les histoires personnelles peuvent être convaincantes, surtout si elles concernent les personnes qui utilisent nos services.

Conclusion

- > Résumez à nouveau l'argument du syndicat, comme vous l'avez fait au début.
- > Concluez par votre « demande » ou exigence concrète au conseil.
Par exemple : « Nous aimerions que le conseil vote contre la recommandation de sous-traiter le nettoyage de l'hôtel de ville », ou « Nous aimerions que le comité recommande que l'exploitation de la nouvelle arène soit assurée par les employés de la ville. »
- > Remerciez le conseil ou le comité pour le temps et l'attention qu'ils vous ont accordés.

IMPLIQUER LES ALLIÉS POTENTIELS

Votre campagne de lobbying sera beaucoup plus crédible si le syndicat n'est pas seul – si des groupes communautaires et des résidents s'expriment et se mobilisent également contre les initiatives du conseil qui vont à l'encontre des services publics et des intérêts du syndicat. Le fait d'avoir des alliés fera taire ceux qui tentent de dire que votre section locale ne fait que protéger les emplois de ses membres.

Essayez d'obtenir l'adhésion de groupes qui partagent vos points de vue, notamment :

- D'autres sections locales du SFCP
- Le conseil de travail régional
- Des politiciens progressistes à tous les paliers du gouvernement
- Des groupes de citoyens qui luttent pour des causes progressistes, des coalitions locales, des groupes de justice sociale
- Les groupes qui représentent les utilisateurs des services pour lesquels vous vous battez
- Les membres importants de la communauté qui pourraient soutenir votre position, tels que les auteurs pour défendre les services de bibliothèque et les athlètes pour défendre les services de loisirs.

REGISTRE DES LOBBYISTES

Dans certaines juridictions de l'Ontario (y compris le gouvernement provincial), il existe des bureaux de responsabilité chargés de superviser la communication avec le gouvernement - parfois à la fois des élus et des cadres supérieurs. Ces bureaux contrôlent et rendent compte des communications à leur conseil ou assemblée législative et au public. Le plus souvent, certaines communications relatives à des questions de développement ou à des ajustements d'arrêtés municipaux sont enregistrées et font l'objet d'un rapport afin de garantir une certaine responsabilité dans les affaires de la ville. Les syndicats, les groupes communautaires et d'autres tierces parties sont désormais principalement couverts par cette législation/cette réglementation.

Une simple recherche sur le site web de la municipalité ou du conseil scolaire ou un appel au bureau du greffier vous permettra de vous assurer que vous respectez les règles en vigueur dans la juridiction concernée. Il est important d'être transparent sur nos activités ; nous n'avons rien à cacher.

Si vous avez besoin d'aide pour vous enregistrer, le bureau d'enregistrement des lobbyistes de la ville peut vous être d'un grand secours, ou informez votre conseiller ou conseillère syndicale.

PRENDRE DES NOTES

[illegible]

